

2012-UNAT-216, Schook

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a noté que l'examen par UNDT de la situation factuelle par nécessité impliquait la prise en compte des problèmes au-delà du simple fait de la non-renouvellement du contrat de l'appelant et, par conséquent, n'a trouvé aucun mérite dans la soumission de l'appelant selon laquelle les délibérations de l'UNT sur la question du non-renouvellement ont pris Placer isolément les faits entourant la décision. En ce qui concerne l'affirmation de l'appelant selon laquelle UNDT n'a pas tenu compte de l'impact négatif de la non-renouvellement de sa vie personnelle et professionnelle, UNAT n'a trouvé aucune erreur dans l'exercice du pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général pour prendre des mesures pour lutter contre l'impact négatif potentiel des allégations sur la réputation et le bon fonctionnement de l'organisation. Unat a jugé que le juge UNDT considérait à la fois les raisons du non-renouvellement du contrat et les circonstances entourant la prise de la décision. Unat a estimé que ni l'incapacité de UND à faire face à la mesure dans laquelle la conférence de presse n'avait été sanctionnée ni le non-rapport à enregistrer dans son jugement selon lequel des allégations avaient été prises contre d'autres étaient des omissions constituées, de la part des décisions UNDT et manifestement déraisonnables telles que pour contester son jugement. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination et la manière dont les enquêtes ont été menées. UNDT a conclu que la décision non renouvelable constituait un exercice approprié de la discrétion du Secrétaire général.

Principe(s) Juridique(s)

Les contrats de durée limitée ne portent aucune attente de renouvellement. Lorsque vous jugez la validité de l'exercice du discrétion du Secrétaire général dans les questions administratives, UNT détermine si la décision est légale, rationnelle, correcte de manière procédurale et proportionnée, et il peut examiner si les questions pertinentes ont été ignorées et des questions non pertinentes et examiner si les questions pertinentes ont été prises La décision est absurde ou perverse. Ce n'est pas le rôle de UNT de considérer l'exactitude du choix fait par le Secrétaire général parmi les diverses cours d'action qui lui sont ouvertes, ce n'est pas le rôle de UNDT pour remplacer sa propre décision à celle du secrétaire général.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Schook

Entité

MAINUK

Numéros d'Affaires

2011-226

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2013

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination à durée limitée

Non-renouvellement

Absence d'espoir de renouvellement

Motif(s)

Cessation de service

Expiration de l'engagement (voir aussi, Non-renouvellement)

Jugements Connexes

UNDT/2011/083

2011-UNAT-121

2010-UNAT-084